

Celtic®**Herbicide céréales anti-dicotylédones à effet graminicide****Composition :** 16 g/l de picolinafen + 320 g/l de pendiméthaline**Formulation :** suspension concentrée (SC)**AMM n° :** 9900340

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages et doses autorisés :

Cultures	Dose (L/ha)	Nombre d'applic.	DAR	ZNT aquatique
Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticales, épeautre	2,5	1	90 j	20 m
Orge d'hiver, orge de printemps	2,5*	1	90 j	20 m
Seigle d'hiver	2,5	1	90 j	20 m

* Sur orge de printemps, utiliser à 2 L/ha maximum

Cultures suivantes : Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la **pendiméthaline** n'est pas autorisée (ne dispose pas de LMR) en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de **pendiméthaline** et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- **190 jours** pour les légumes racines et tubercules
- **200 jours** pour les légumes bulbes, les légumes feuilles et les avoines
- **250 jours** pour les cultures de crucifères
- **300 jours** pour la betterave sucrière.
- **et 200 jours** pour les autres cultures.

Classement toxicologique :Mention d'avertissement : **ATTENTION**

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée dans la culture pour les travailleurs : 6h après le traitement.

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

BASF
We create chemistry

Herbicide

Conditionnement :bidon de 10 l (groupage par 2)

Les matières actives

Celtic est une association de deux matières actives : picolinafen et pendiméthaline

Le **picolinafen** appartient au groupe chimique des aryloxycolinamides

Non chimique : 4'-fluoro - 6 [(α,α,α, -trifluoro - m - colyl) oxy] picolinanilide

Formule brute : C₁₉ H₁₂ F₄ N₂ O₂

Masse molaire : 503,55

● La **pendiméthaline** appartient au groupe chimique des toluidines (dinitroanilines)

Nom chimique : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Formule brute : C₁₃H₁₉N₃O₄

Masse molaire : 281,3

Le produit formulé : Celtic

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,42

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : -5°C - + 35°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL50 rat : > 5000 mg/kg

LMR européenne, consulter le site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Protection de l'utilisateur:

BASF recommande :

- **Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :**

Pour se protéger l'opérateur doit porter,

- ⇒ des gants en nitrile certifiés EN 374-3
- ⇒ Un EPI Vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065,
- ⇒ des bottes,
- ⇒ un équipement de protection individuel partiel manches longues (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- ⇒ Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

- **Pendant l'application (avec cabine) porter :**

- ⇒ un EPI vestimentaire (voir ci-dessus).
- ⇒ des gants en nitrile (EN 373-2) à usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine si le tracteur dispose d'une cabine.

AVERTISSEMENT : Celtic peut entraîner la coloration des équipements et matériels en contact, sans altérer leurs fonctionnalités. Afin de minimiser le risque de coloration, il est possible de pulvériser préventivement sur les parties du matériel (rampe, châssis..) pouvant être en contact avec la bouillie ou dérive de pulvérisation, un agent d'anti-adhérence pour la protection du matériel agricole (ScreenProtect par exemple). Rincer le matériel aussitôt après la fin de la pulvérisation.

Intérêt du produit

Intérêt d'un désherbage précoce

Sur céréales d'hiver, **Celtic** s'utilise préférentiellement à l'automne, sur des adventices jeunes (non levées à 2/3 feuilles des graminées ou 4/6 feuilles des dicotylédones). Il permet ainsi la destruction rapide des adventices, éliminant dès le départ la concurrence et favorisant la bonne implantation de la céréale.

Il peut s'utiliser sur orge brassicole.

Large champ d'action anti-dicotylédones

Celtic est efficace sur la plupart des dicotylédones fréquentes en céréales d'hiver, comme les véroniques, les pensées, la stellaire, le gaillet, le coquelicot.

Efficacité anti-graminées

Celtic affiche une bonne efficacité sur certaines graminées comme le pâturin ou l'agrostis jouet du vent.

Il présente aussi une efficacité intéressante sur vulpin des champs, ce qui, compte tenu de son mode d'action original et différent de celui des « fops » ou des sulfonilurées, représente un atout complémentaire dans la prévention contre les graminées résistantes.

Un mode d'action foliaire et racinaire

L'association des deux matières actives très complémentaires permet à la fois le contrôle des adventices présentes au traitement, mais aussi des levées échelonnées postérieures au traitement.

Sélectivité

Celtic présente une bonne sélectivité aux doses recommandées.

Mode d'action

Celtic est un herbicide à la fois foliaire et racinaire.

– Le **picolinafen** est principalement absorbé par les feuilles et partiellement par les racines, l'hypocotyle ou le coléoptile. Le picolinafen perturbe la biosynthèse des caroténoïdes entraînant la destruction de la chlorophylle par stress oxydatif, bloquant ainsi la photosynthèse. Il appartient au groupe F1 de la classification HRAC.

– La **pendiméthaline** est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption par les racelles peut avoir lieu. Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline dans les méristèmes des tiges et des racines. La pendiméthaline appartient au groupe K1 de la classification HRAC.

Champ d'activité

Champ d'activité de Celtic à 2,5 l/ha

Adventices très sensibles (95-100%*)

- Arabette de Thalius (*Arabidopsis thaliana*)
- Capselle bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*)
- Céraiste (*Cerastium sp*)
- Coquelicot (*Papaver rhoeas*)
- Lamier amplexicaule (*Lamium amplexicaule*)
- Lamier pourpre (*Lamium purpureum*)
- Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*)
- Mouron des oiseaux (stellaire) (*Stellaria media*)
- Myosotis (*Myosotis arvensis*)
- Pâturin annuel (*Poa annua*) (pré-levée)
- Pensée des champs (*Viola arvensis*)
- Sanve (Moutarde des champs) (*Sinapis arvensis*)
- Véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederifolia*)
- Véronique agreste (*Veronica polita*)
- Véronique de Perse (*Veronica persica*)
- Véronique des champs (*Veronica arvensis*)

Adventices sensibles (85-94*)

- Agrostis jouet du vent (*Apera spica venti*)
- Alchémille (*Aphanes arvensis*)
- Colza (repousses)
- Fumeterre (*Fumaria sp.*)
- Gaillet gratteron (*Galium aparine*) post-levée
- Géraniums
- Lampsane commune (*Lapsana communis*)
- Matricaires (*Matricaria sp.*) pré-levée
- Séneçon vulgaire
- Pâturin annuel (*Poa annua*) post-levée
- Vulpin (*Alopecurus myosuroides*) pré-levée

Adventices moyennement sensibles (70-84%*)

- Matricaires (*Matricaria sp.*) post-levée
- Moutarde noire (*Brassica nigra*)
- Vulpin (*Alopecurus myosuroides*) post-levée

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'application

CEREALES

• Stade d'application :

- Blé tendre, blé dur, orge d'hiver et orge de printemps : sitôt après le semis (pré-levée) ou dès le stade 1-3 feuilles (post-levée précoce).

- Seigle d'hiver, épeautre : dès le stade 1-3 feuilles (post-levée précoce)

- Triticale : du stade 2 feuilles à mi-tallage.

Dans tous les cas ne pas appliquer au-delà du stade plein tallage de la céréale.

- Adventices (voir champ d'activité) :

dicotylédones : non levées à 6 feuilles

graminées : non levées à 3 feuilles

• **Période d'application :**

- A l'automne (octobre, novembre, décembre) pour les céréales semées tôt,

- En sortie d'hiver sur adventices jeunes pour les semis pus tardifs (par exemple blés de betteraves, de pommes de terre, de maïs) et pour désherber les orges de printemps.

• **Dose d'application :**

Dose : 2 à 2,5 l/ha

- Orge de printemps : 2l/ha en association avec un produit à base de sulfonylurées.

- Céréales d'hiver :

- Seul, à 2,5 l/ha sur une flore « dicots » (voir champ d'activité) et sur pâturins.
- De 2 à 2.5 l/ha + complément anti-graminées sur une flore « dicots » large (voir champ d'activité) et une infestation graminée à dominante vulpins, ray-grass ou agrostis. Se référer à la réglementation en vigueur en matière de mélanges.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES :

♦ **Types de sol :**

- Traiter sur un sol soigneusement préparé, exempt de grosses mottes et de débris végétaux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (semis normal à 2-3 cm) et bien recouvert.

- L'utilisation sur un sol contenant plus de 6% de matière organique, sols sableux ou sol hydromorphe est déconseillée.

♦ **Etat de la culture :**

- Ne pas rouler ou herser la culture dans les jours qui précèdent ou suivent l'application.
- Ne pas traiter sur céréales déchaussées, stressées ou en mauvais état végétatif.

♦ **Conditions du milieu :**

- L'humidité du sol, avant et après l'applica-

tion, optimise l'efficacité de **Celtic**.

- Le traitement à des températures proches de 0°C est possible, en évitant les applications en périodes de fortes amplitudes thermiques et de gel intense prolongé.

- Ne pas traiter en pré-levée si des pluies importantes sont à craindre.

♦ **Application :**

- Ne pas traiter en présence de vent afin de respecter les cultures voisines.

- Ne pas traiter des céréales couvrant des légumineuses.

- Ne pas traiter à moins de 20 m d'un point d'eau temporaire ou permanent.

Rotation / retournement

Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée (ne dispose pas de LMR), en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- ♦ **190 jours** pour les légumes racines et tubercules
- ♦ **200 jours** pour les légumes bulbes,
- ♦ **200 jours** pour les légumes feuilles
- ♦ **200 jours** pour les avoines
- ♦ **250 jours** pour les cultures de crucifères
- ♦ **300 jours** pour la betterave sucrière.
- ♦ **et 200 jours** pour les autres cultures.

Les cultures listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de pendiméthaline sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe :

les légumes racines et tubercules	Carotte, céleris / céleris-rave et scorsonère,
les légumes bulbes,	Ail, échalote et oignon
les légumes feuilles	Laitue et autres salades
les cultures de crucifères	Chou et colza
les céréales	Blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale (céréales hiver et printemps)
pour les autres cultures	Asperge, aubergine, concombre, féverole de printemps, fenouil, haricot, lentille, lupin, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, plantes aromatiques (cf liste tableau des usages), pois de conserve, pois-chiche, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, tomate, poireau, soja, sorgho, tabac et tournesol

Rappel : Les cultures non destinées à l'alimentation humaine ne sont pas concernées par ces restrictions « délai dans le cadre de la rotation ».

En cas de remplacement d'une céréale d'hiver traitée avec **Celtic**, il est possible de semer :

- après labour : céréales de printemps (blé tendre, blé dur, orge), féverole de printemps, maïs, luzerne, pois protéagineux de printemps, pomme de terre, sorgho.
- après un travail du sol superficiel (8 - 10 cm) : soja.
- sans labour : tournesol
- cultures déconseillées : colza de printemps, lin, ray-grass.

PREVENTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En apportant une efficacité de base sur graminées, **Celtic** permet l'utilisation de plusieurs matières actives à mode d'action différent, en association ou en séquence, pour obtenir un contrôle total des graminées. En ce qui concerne les associations, reportez-vous à la réglementation en vigueur.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Celtic peut être mélangé à d'autres herbicides lorsque les adventices ont dépassé le stade optimal de traitement ou pour compléter le champ d'action.

En présence de graminées, Celtic peut-être utilisé en mélange avec certains antigraminées à action racinaire ou à action foliaire.

Se référer à la réglementation sur les mélanges.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Celtic** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

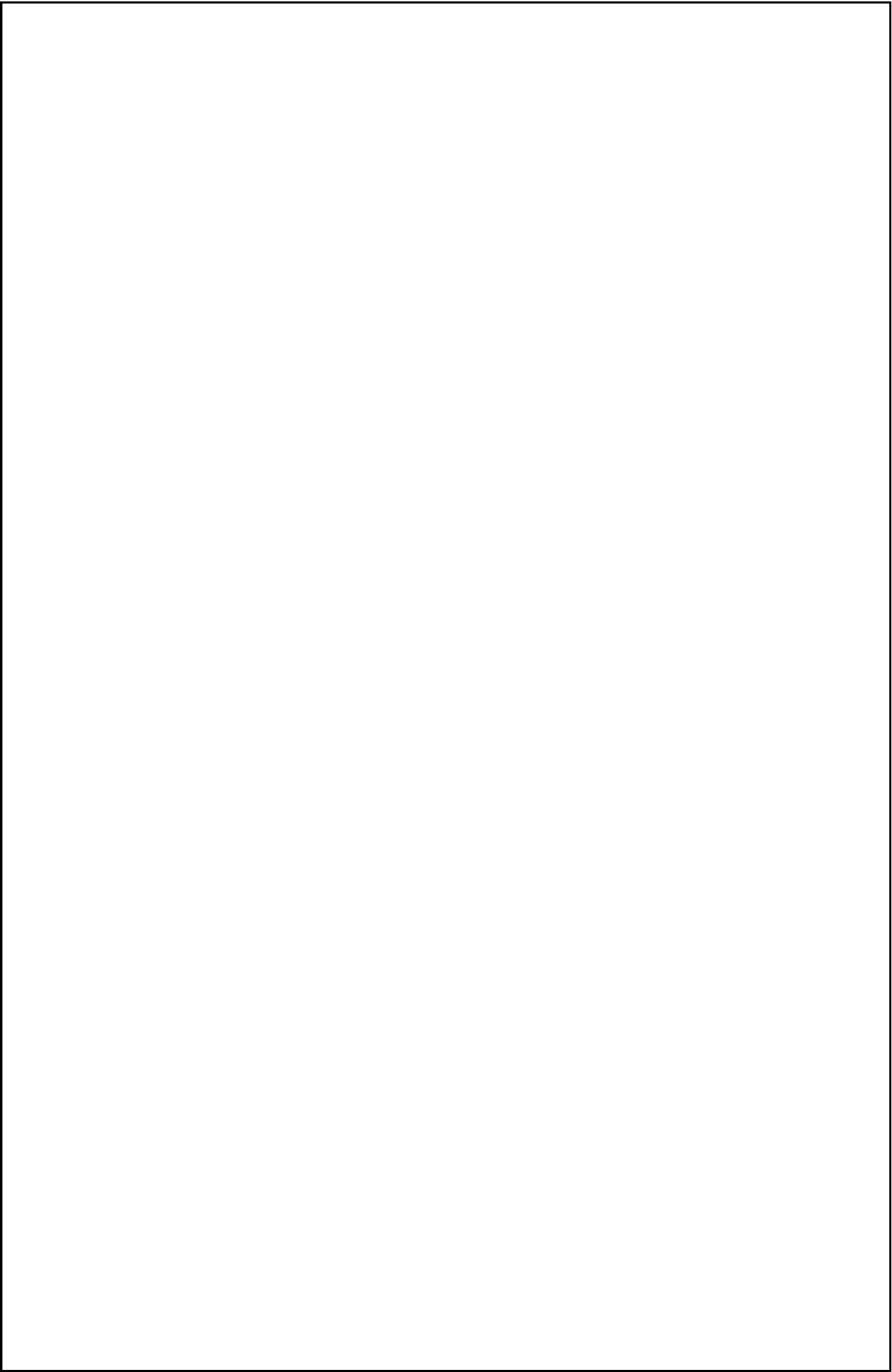
Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
TEL : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :



Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter la réglementation en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire.
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer, ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI